

# [28.04.2022] COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## RÉSULTATS DU T1 2022 DU GROUPE TF1

**Forte augmentation du chiffre d'affaires consolidé,  
en hausse de +10,1% vs. T1 2021 à 561,3 M€**

**Bonne dynamique des recettes publicitaires Groupe,  
en hausse de +5,4% vs. T1 2021 à 377,1 M€**

**Résultat opérationnel courant : 59,6 M€, +4,9%**

Boulogne, le 28 avril 2022

Le Conseil d'Administration de TF1, réuni le 28 avril 2022 sous la Présidence de Gilles Pélisson, a arrêté les comptes du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Les résultats ci-après sont présentés selon la décomposition des secteurs d'activités du groupe TF1 et selon la norme IFRS 16. Les données de chiffres d'affaires et de résultats opérationnels publiées sont disponibles dans le rapport sur l'information financière du T1 2022, accessible sur le site : [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr).

(M€)	T12022	T12021	VAR.	VAR.%
Publicité Groupe*	377,1	357,9	19,2	5,4%
Autres activités*	184,2	151,9	32,3	21,3%
Média**	485,5	444,5	41,0	9,2%
Chiffre d'affaires publicitaire**	377,1	357,8	19,3	5,4%
dont chiffre d'affaires publicitaire digital**	30,2	27,9	2,3	8,2%
Newen Studios**	75,8	65,3	10,5	16,1%
<b>Chiffre d'affaires consolidé*</b>	<b>561,3</b>	<b>509,8</b>	<b>51,5</b>	<b>10,1%</b>
Média**	56,9	46,8	10,1	21,6%
Newen Studios**	2,7	10,0	(7,3)	-73,0%
<b>Résultat opérationnel courant*</b>	<b>59,6</b>	<b>56,8</b>	<b>2,8</b>	<b>4,9%</b>
Taux de marge opérationnelle courante*	10,6%	11,1%	-	-0,5 pts
<b>Résultat opérationnel*</b>	<b>56,2</b>	<b>56,8</b>	<b>(0,6)</b>	<b>-1,1%</b>
<b>Résultat net part du Groupe*</b>	<b>34,1</b>	<b>34,3</b>	<b>(0,2)</b>	<b>-0,6%</b>
Coût des programmes*	(220,0)	(210,8)	(9,2)	4,4%

\*Données historiques publiées

\*\*Données historiques Proforma

Le **chiffre d'affaires consolidé** du premier trimestre 2022 du groupe TF1 s'élève à **561,3 millions d'euros**, en hausse de 51,5 millions d'euros **(+10,1%)<sup>1</sup>**.

Le **chiffre d'affaires publicitaire** du Groupe s'établit à **377,1 millions d'euros**, en hausse de 19,2 millions d'euros sur un an **(+5,4%)**, bénéficiant du retour progressif de certains secteurs d'activité encore impactés en 2021 par la pandémie.

<sup>1</sup> Hors effet de périmètre et taux de change, la variation constatée par rapport au T1 2021 est de +33,4 millions d'euros (+6,6%).

Le **chiffre d'affaires des autres activités** du Groupe s'élève à 184,2 millions d'euros, en hausse de 32,3 millions d'euros (**+21,3%**), en partie due à hauteur de 17,5 millions d'euros à un effet périmètre, principalement chez Newen Studios.

Le **résultat opérationnel courant** s'élève à **59,6 millions d'euros<sup>2</sup>**, en hausse de 2,8 millions d'euros sur un an (+4,9%). **Le taux de marge opérationnelle courante du groupe est de 10,6%**. Il est en léger retrait par rapport au niveau atteint à fin mars 2021 (11,1%).

Le **résultat opérationnel** s'élève à 56,2 millions d'euros et intègre -3,4 millions d'euros de charges exceptionnelles relatives au projet de fusion entre TF1 et M6.

Le **résultat net part du Groupe** s'établit à **34,1 millions d'euros**, globalement stable par rapport à 2021.

## Analyse par secteur

### Média

#### — **Audiences<sup>3</sup>**

Au premier trimestre 2022, **la durée moyenne d'écoute (DEI) s'élève à 3h32 chez les 4 ans et plus**, en baisse de 9% par rapport au premier trimestre 2021, alors marqué par la crise du Covid-19. **Elle est globalement stable par rapport à fin mars 2019** (3h38).

La baisse de la DEI est compensée par le développement des nouveaux modes de consommation de contenus, auxquels le groupe TF1 entend répondre, à travers les services délinéarisés qu'il a développés. **MYTF1 MAX**, lancé en novembre 2021, constitue ainsi une offre de services additionnels payante, qui complète celle en SVOD de la plateforme **Salto**.

Dans un contexte concurrentiel marqué par une forte actualité politique et géopolitique, qui bénéficie aux chaînes d'information en continu, le groupe maintient son *leadership* (**33,1%** sur les FRDA<50<sup>4</sup> soit -0,6 point et **29,8%** sur les Individus âgés de 25 à 49 ans, soit -0,6 point) et continue de rassembler une majorité de Français grâce à une offre *premium*, à l'origine de succès sur toutes les cibles et dans tous les genres de contenus :

- **Une offre d'information plus que jamais référente**, en témoignent les émissions politiques de mars de l'élection présidentielle 2022, telles que **La France face à la guerre**, suivie par 4,3 millions de téléspectateurs, ou encore l'émission **Partie de campagne l'invité.e**, qui a rassemblé jusqu'à 6,8 millions de téléspectateurs. Le **journal de 20h** conserve son *leadership* avec 5,8 millions de téléspectateurs en moyenne ;
- **Des programmes emblématiques de divertissement** à des hauts niveaux d'audience, avec des programmes tels que **Les Enfoirés** (8,4 millions de téléspectateurs, 52% de part d'audience chez les FRDA<50), **Koh Lanta** (jusqu'à 5,7 millions de téléspectateurs, 41,5% de part d'audience chez les FRDA<50), ou encore **Quotidien** (jusqu'à 2,3 millions de téléspectateurs) ;

<sup>2</sup> Le résultat opérationnel courant après loyer (hors impact de la norme IFRS16) pour le T1 2022 s'élève à 58,8 M€, en hausse de 2,8M€ sur un an.

<sup>3</sup> Données de consommation de télévision et de vidéo Médiamétrie sur un an.

<sup>4</sup> Femmes Responsables des Achats de moins de 50 ans.

- **Une offre de fiction française forte** à l'image de la série **Balthazar** (jusqu'à 6,9 millions de téléspectateurs, soit 27% de part d'audience chez les FRDA<50) ;
  - **Une offre de cinéma**, avec la bonne performance du film **Qu'est-ce qu'on a encore fait au bon dieu ?**, rassemblant 7,8 millions de téléspectateurs, soit 43% de part d'audience chez les FRDA<50.
- **Le chiffre d'affaires du secteur Média s'établit à 485,5 millions d'euros, en hausse de 41,0 millions d'euros (+9,2%).**
- Le **chiffre d'affaires publicitaire du secteur Media** s'élève, au premier trimestre 2022, à 377,1 millions d'euros (+5,4%), caractéristique d'une bonne dynamique déjà constatée en fin d'année 2021. Cette performance s'appuie sur le retour progressif de certains secteurs annonceurs (cosmétique, voyage/tourisme) et bénéficie du travail de reprise de valeur engagé par la régie publicitaire, par le biais d'offres complémentaires, principalement en matière de ciblage. Le **chiffre d'affaires publicitaire digital** s'élève à 30,2 millions d'euros, en hausse de 2,3 millions d'euros par rapport à fin mars 2021 (8,2%), principalement porté par MyTF1 ;
  - Le **chiffre d'affaires des autres activités** du segment Média est en hausse de 21,7 millions d'euros sur un an (+25,0%). Il bénéficie notamment de la croissance des activités de divertissement et distribution.
- **Le coût des programmes du Groupe s'élève à 220,0 millions d'euros**, en hausse de 9,2 millions d'euros sur un an. Ces réinvestissements maîtrisés ont permis d'accompagner la demande des annonceurs et de maintenir une offre de programmes à forte audience, tant en information, qu'en fiction française et divertissement.
- **Le résultat opérationnel courant du pôle Média s'établit à 56,9 millions d'euros**, en hausse de 10,1 millions d'euros sur un an, faisant ressortir un taux de marge opérationnelle courante de **11,7% (+1,2 point sur un an et +2,1 points sur deux ans)**.

### **Newen Studios<sup>5</sup>**

- **Les revenus du pôle Newen Studios s'établissent à 75,8 millions d'euros au premier trimestre 2022, en hausse de 16,1% sur un an.**

Au premier trimestre, Newen Studios poursuit sa croissance à l'international, bénéficiant notamment de la contribution des studios espagnol Izen et allemand Flare acquis en 2021.

Plusieurs projets ont été confirmés en début d'année, dont deux productions commandées par des plateformes internationales au studio néerlandais Tuvalu : **Nemesis** pour Disney+ et **The Hunt for Jasper S.** pour Viaplay. Ces commandes, ajoutées à celles passées en 2021 aux filiales européennes de Newen, démontrent le savoir-faire du groupe et sa capacité à répondre à une demande bien orientée.

---

<sup>5</sup> A fin mars 2022, les activités Jeux (TF1 Games et Dujardin) cédées en avril 2021 sont maintenues dans le segment Newen Studios.

Après un T1 2021 marqué par un effet de rattrapage et des livraisons plus nombreuses qu'habituellement en début d'année, Newen Studios retrouve ce trimestre un niveau de chiffre d'affaires et de profitabilité en lien avec la saisonnalité de son activité.

- **Le résultat opérationnel courant de ce pôle s'établit à 2,7 millions d'euros**, en baisse par rapport au T1 2021. La marge opérationnelle courante est de 3,6 %.

### **Structure financière**

Au 31 mars 2022, les capitaux propres part du Groupe atteignent 1 797,5 millions d'euros pour un total de bilan de 3 803,4 millions d'euros.

Le **cash-flow libre après BFR d'exploitation du groupe TF1 s'élève à 191,6 millions d'euros**, contre 67,0 millions d'euros à fin mars 2021.

**Le groupe TF1 affiche un excédent financier net de 379,4 millions d'euros au 31 mars 2022**, contre un excédent financier net de 198,5 millions d'euros à fin décembre 2021.

### **Performance extra-financière**

Au cours du premier trimestre 2022, **le groupe TF1 s'est à nouveau distingué par plusieurs actions en faveur d'une société durable, inclusive, et respectueuse de l'environnement.**

En soutien au peuple ukrainien et face à **l'urgence humanitaire**, le groupe TF1 s'est mobilisé aux côtés de la Fondation de France et a lancé sur l'ensemble des antennes une campagne d'appel aux dons de grande envergure (participation des personnalités du groupe, page « Solidarité ukrainienne » au 13h du 11 mars...)

Le groupe a présenté en mars la **2<sup>ème</sup> promotion d'Expertes à la Une**. Ce programme, qui réunit des expertes issues de secteurs tels que la santé, la recherche médicale, la justice, la police, la gendarmerie, l'intelligence artificielle ou l'entrepreneuriat, vise à renforcer, dans les programmes d'information des chaînes TF1 et LCI, la représentativité des femmes expertes. Sur les plateaux du JT de TF1 (13h, 20h et Week-End), la représentation des femmes expertes était de 44% en 2021.

### **Gouvernance**

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Laurence Danon Arnaud de son mandat d'Administratrice de TF1, avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 avril 2022, le critère d'indépendance lié à l'exercice de son mandat n'étant plus respecté à partir de juillet 2022. Il a tenu à la remercier pour son engagement et sa participation aux travaux du Conseil depuis juillet 2010 et du Comité d'Audit depuis juin 2015.

Le Conseil d'Administration a pris acte du renouvellement des mandats d'Administrateurs de Gilles Pélisson et Olivier Roussat, et de l'administratrice indépendante Marie Pic-Pâris Allavena lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 avril 2022. Il a aussi pris acte de la nomination de Orla Noonan en qualité d'Administratrice indépendante et de la constatation de la désignation de

Sophie Leveaux et Farida Fekih en qualité d'Administratrices représentant les salariés, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 avril 2022.

Le Conseil d'Administration de TF1 compte 50% d'administratrices et 3 Administratrices indépendantes, soit une proportion de 37,5%<sup>6</sup>.

### **Projet de fusion des groupes TF1 et M6**

Le groupe TF1 rappelle que le projet de fusion des groupes TF1 et M6 est notamment conditionné à l'obtention d'autorisations réglementaires. À cet égard, les procédures devant l'Autorité de la Concurrence (ADLC) et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) se poursuivent.

La notification du projet à l'ADLC est intervenue le 17 février dernier. Sa décision est attendue en octobre prochain. S'agissant enfin de l'AMF, des demandes de dérogations au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique<sup>7</sup> seront déposées par RTL, Bouygues et TF1 dans le courant du mois de mai<sup>8</sup>.

### **Perspectives**

La prise en compte des nouveaux usages de consommation et l'élargissement de l'offre publicitaire à destination de nos clients annonceurs contribueront en 2022 au renforcement du secteur **Média**, qui bénéficie de la croissance forte des nouveaux services.

La contribution de **Newen Studios** à la marge opérationnelle du groupe demeurera relative en 2022, dans un marché bien orienté, notamment grâce à l'application de la directive européenne SMA en France et en Europe, impliquant une hausse des commandes des plateformes en contenus locaux, pour lesquels notre savoir-faire et notre connaissance client sauront faire la différence.

Dans le cadre du conflit Ukrainien en cours depuis février 2022, le groupe TF1 considère à fin mars qu'il n'est pas directement impacté économiquement par ce conflit. Cependant, l'évolution du conflit pourrait avoir un impact sur l'économie européenne et donc indirectement sur l'activité du groupe. Comme il l'a démontré en 2020 et 2021, **le groupe TF1 sera vigilant sur les coûts engagés et s'aura s'adapter tout en s'appuyant sur des relais de croissance porteurs.**

Le rapport sur l'information financière du premier trimestre 2022 est disponible sur le site <https://www.groupe-tf1.fr/>.  
Un call de présentation des résultats aura lieu le 28 avril 2022 à partir de 18h30 (CET).  
Les détails de connexion sont disponibles sur le site <https://www.groupe-tf1.fr/fr/investisseurs/resultat-et-publication>, rubrique « Accédez aux résultats de l'exercice ».

#### **GRUPE TF1**

**DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - [comfi@tf1.fr](mailto:comfi@tf1.fr)**  
**DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - [mcarbatal@tf1.fr](mailto:mcarbatal@tf1.fr)**



<sup>6</sup> Les 2 administratrices représentantes du personnel et l'administratrice représentant les salariés actionnaires ne sont pas prises en compte pour la détermination des pourcentages (article 9.3 Code AFEP/MEDEF, janvier 2020).

<sup>7</sup> Notamment sur le fondement des dispositions de l'article 234- 9, 4° du règlement général de l'AMF - cumul d'un apport ou d'une fusion soumis à l'assemblée générale des actionnaires et conclusion entre les actionnaires des sociétés concernées d'un accord constitutif d'une action de concert.

<sup>8</sup> Etant précisé que l'article 39 V de la loi de 1986 relative à la liberté de communication prévoit que le franchissement d'un seuil d'offre publique obligatoire n'entraîne l'obligation de déposer un projet d'offre publique qu'à hauteur de la quotité de capital ou de droits de vote lui permettant d'atteindre la limite de 49 % du capital et des droits de vote.